

Résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs à sa trente-troisième session

1. À sa trente-troisième session, le Conseil des gouverneurs a adopté les résolutions 157/XXXIII et 158/XXXIII le 17 février 2010.
2. Ces résolutions sont communiquées pour information à tous les Membres du FIDA.

Résolution 157/XXXIII

Budgets administratif et d'investissement du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2010

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Considérant l'article 6.10 de l'Accord portant création du FIDA et l'article VI du Règlement financier du FIDA;

Notant que, à sa quatre-vingt-dix-huitième session, le Conseil d'administration a examiné et approuvé un programme de travail du FIDA pour 2010 d'un montant de 503 millions de DTS; et

Ayant pris connaissance de l'examen des budgets administratif et d'investissement du FIDA et de son Bureau de l'évaluation proposés pour 2010, effectué à la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil d'administration;

Rappelant que le Conseil des gouverneurs, à sa trente-deuxième session de 2009, a approuvé dans sa résolution 154/XXXII le rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA qui préconisait la pleine intégration, à partir de 2010, des dépenses financées au titre du mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP) dans le budget administratif;

Décide que le MFDP sera intégré dans le budget administratif du FIDA;

Approuve, premièrement, le budget administratif du FIDA pour 2010 d'un montant de 131,99 millions d'USD, y compris les dépenses financées au titre du MFDP, deuxièmement, le budget d'investissement du FIDA pour 2010 d'un montant de 3,53 millions d'USD, et troisièmement le budget administratif du Bureau de l'évaluation du FIDA pour 2010, d'un montant de 6,2 millions d'USD, qui figurent tous trois dans le document GC 33/L.4, établis sur la base d'un taux de change de 0,72 EUR pour 1,00 USD; et

Décide en outre que si la valeur moyenne du dollar des États-Unis en 2010 s'écartait du taux de change en euro utilisé pour calculer le budget, le montant total en dollars des États-Unis de l'équivalent des dépenses en euros dans le budget serait ajusté dans la proportion de l'écart entre le taux de change effectif de 2010 et le taux de change budgétaire.

Résolution 158/XXXIII

Révision des Principes et critères en matière de prêts

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Ayant noté et examiné les recommandations du Conseil d'administration relatives à la révision des Principes et critères en matière de prêts,

Décide ce qui suit:

1. Sur proposition du Président, le Conseil d'administration soumettra à la trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs, en 2011, une version révisée des Principes et critères en matière de prêts qui tiendra compte de l'évolution de la situation depuis 1998, date de la dernière révision desdits Principes et critères, et énoncera de manière concise et claire les grands principes et critères applicables aux financements octroyés par le Fonds.
2. Dans l'attente de l'adoption de la version révisée des Principes et critères en matière de prêts par le Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration sera habilité à créer une catégorie de prêt à des conditions similaires à celles dont sont assortis les prêts proposés à des conditions plus rigoureuses par l'Association internationale de développement (IDA) et à appliquer ces conditions aux prêts accordés par le FIDA aux pays auxquels l'IDA accorde de telles conditions.